

# VILLE D'INGERSHEIM

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'INGERSHEIM

### SEANCE DU 7 DECEMBRE 2011

Mercredi 7 Décembre 2011 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville pour une séance ordinaire sous la présidence de M. Gérard CRONENBERGER, Maire.

Après avoir souhaité la bienvenue aux personnes présentes, Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour.

#### **INSTALLATION DE Mme Gina ALTER**

Mademoiselle Isabelle FUCHS a présenté sa démission du conseil municipal d'une part, parce qu'elle ne réside plus dans la Commune et d'autre part, parce que la naissance de ses jumelles ne lui laisse plus la disponibilité nécessaire pour remplir pleinement son rôle de conseillère municipale.

Il y a lieu de pourvoir à son remplacement, conformément aux dispositions de l'article L. 270 du Code électoral, qui prévoit que « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Par courrier en date du 9 Novembre 2011, Monsieur Louis KLUR, suivant sur la liste, a fait savoir qu'il ne souhaitait pas prendre la succession de Mademoiselle Isabelle FUCHS.

En conséquence, Madame Gina ALTER, suivante sur la liste, est appelée à remplacer Mademoiselle Isabelle FUCHS. Elle est immédiatement installée en qualité de conseillère municipale.

L'assemblée est informée que le tableau du conseil municipal sera modifié conformément aux dispositions de l'article R. 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRESENTS** : M. Gérard CRONENBERGER, Maire - M. Mathieu THOMANN, Mmes Patricia MIGLIACCIO, Françoise HORNY, M. Jean-Marc BETTINGER, Mme Martine DIETRICH, M. Guy BAUER, Maires Adjoints - Mmes Suzanne GERBER, Denise STOECKLÉ, Christine HENRY, Rose STUPPFLER, MM. Pascal FLEITH, Rémi WESSANG (à partir du point n° 3), Pierre FUCHS, Mme Elisabeth LISSE, MM. Marc OTTENWAELDER, Bruno STEPHAN, Mmes Delphine CAPRIN, Carine RÉMOND, MM. Christophe STOECKLÉ, Arnaud MARCHAND, Bernard MEYER, Mme Liliane SCHUHMACHER, M. Michel DIETRICH, Mmes Madeleine ESCHBACH, Gina ALTER, Conseillers -

**ABSENTE EXCUSEE** : Mme Marcelle SCHMIDT, Conseillère -

**PROCURATION** : Mme Marcelle SCHMIDT, Conseillère, donne procuration à Mme Liliane SCHUHMACHER, Conseillère -

Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 19 Octobre 2011
- 2) Délégation du conseil municipal au Maire
- 3) Débat d'orientation budgétaire 2012
- 4) Construction de locaux techniques & Extension du hall de stockage des ateliers municipaux - Marchés - Lot N° 4
- 5) Renouvellement de la convention entre la Commune et l'Association Familiale d'Ingersheim concernant l'organisation d'un accueil périscolaire
- 6) Recensement de la population - Rémunération des agents recenseurs
- 7) Contrat d'assurance garantissant les risques statutaires
- 8) Vente de bois
- 9) Chasse communale - Fixation du loyer
- 10) Libéralisation des droits de plantation
- 11) Divers

--ooOoo--

### 1°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2011

Le procès-verbal de la séance du 19 Octobre 2011 est approuvé sans observation, à l'unanimité.

### 2°) RAPPORT SUR LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Rapporteur : M. Gérard CRONENBERGER, Maire

Dans le cadre de la délégation qui lui a été confiée par le Conseil Municipal, M. le Maire a pris les décisions suivantes en ce qui concerne les déclarations d'intention d'aliéner reçues en Mairie :

Date	Acquéreur	Propriétaire	Section	Parcelle	Situation du bien	Superficie en are	Zone	Nature du bien	Décision communale
26/11	Non connu	SCI LA PROMENADE Représentée par M. & Mme René MEYER 77 Rue de Bougainville 50400 GRANVILLE	Section 13 N°189/6 Section 13 N°266/6		54 Rue de la Promenade (Letzenberg)	13,45	UC	Bâti	Pas de préemption

### 3°) DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2012

Rapporteur : M. Jean-Marc BETTINGER, 4<sup>ème</sup> Maire Adjoint

La loi d'orientation n° 92-125 du 6 Février 1992 relative à l'administration territoriale de la République prévoit que l'examen du budget de l'année suivante devra être précédé d'un débat au Conseil Municipal portant sur les orientations budgétaires. Cette discussion doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif.

Les principaux investissements projetés en 2012 (budget général et budget annexe) sont les suivants :

- La poursuite des travaux de construction des nouveaux ateliers communaux,
- la construction d'une crèche de 25 places,

- des travaux dans les écoles (la réfection de salles de classe, de la toiture du bâtiment B de l'école du Centre, l'installation d'une nouvelle porte d'entrée à l'école élémentaire Pasteur, etc.)
- la réfection d'une partie de la rue de la Promenade,
- l'amélioration de la résistance mécanique du Kapellenweg par la pose de pavés alvéolaires,
- la réalisation d'une étude en vue de l'aménagement de la place de la mairie,
- la réfection des sanitaires du dépôt d'incendie,
- le remplacement du tracteur communal,
- l'acquisition d'une balayeuse autoportée,
- le remplacement du serveur informatique de la mairie et le renouvellement de logiciels.

Le programme prévisionnel global d'investissements (hors reports) est évalué à 1 857 125 € TTC pour le budget général et à 130 420 € HT pour le budget annexe énergies nouvelles.

Outre les subventions éventuelles, dont une aide de 330 000 € de la Caisse d'Allocations Familiales pour la construction de la crèche, les travaux d'investissements ci-dessus devraient être autofinancés.

Au 1<sup>er</sup> Janvier 2012, la dette en capital sera de 1 426 431,39 € (903 931,43 + 522 499,96 €), soit 302,02 €/habitant, sur la base de 4 723 habitants. La moyenne nationale s'élève à 774 €/habitant au 1<sup>er</sup> Janvier 2011 (derniers chiffres connus).

Par ailleurs, il est proposé de limiter l'augmentation du taux des impôts directs locaux (taxe d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti), en 2012, au taux de l'inflation, qui devrait être proche de 1,8 % fin Décembre 2011.

*Le débat a donné lieu aux échanges suivants :*

- concernant le projet d'aménagement de la place de la mairie :  
*M. Christophe STOECKLÉ, Conseiller Municipal, souhaite des précisions sur ce qui est envisagé, estimant élevé un crédit de 60 000 € pour une étude.*  
*M. le Maire souhaiterait qu'il y ait quelques plantations, une fontaine, une gloriette, une halle pour le marché et quelques tables de jeux en béton, afin que la place devienne un lieu de rencontres et de repos. Il observe qu'actuellement la place n'est en fait qu'un parking.*  
*Plusieurs élus s'inquiètent du stationnement futur des véhicules.*  
*M. le Maire répond que le stationnement sera maintenu le long de la rue Deybach et qu'il faudra obliger les gens à stationner sur les places prévues à cet effet sur leur lieu d'habitation.*

- concernant le projet de construction d'une crèche :

*En réponse à une question de M. Bernard MEYER, Conseiller Municipal, Mme Françoise HORNY, 3<sup>ème</sup> Maire Adjointe, fait part du résultat de la rencontre avec les élus de Turckheim. Le terrain situé sur le ban de la Commune de Turckheim, à proximité de la Cité Scolaire Lazare de Schwendi, n'étant pas constructible et les élus de Turckheim n'étant pas disposés à se lancer dans un projet de construction d'une crèche à court terme, il a été décidé de poursuivre les études au niveau de la seule Commune d'Ingersheim.*

*M. Bernard MEYER demande si la crèche sera construite sur la place de la mairie.*

*Mme Françoise HORNY répond par la négative et évoque l'article paru dans le journal Les Dernières Nouvelles d'Alsace de ce 7 Décembre 2011. Il est envisagé de construire la crèche sur une partie des terrains achetés à la Communauté des Puits de Jacob en 2008 et situés entre la rue des Violettes et la rue de l'Entlen. La superficie disponible permet la réalisation d'un bâtiment de plein pied, avec un jardin et un parking. La situation excentrée ne devrait pas poser problème, les enfants étant quasiment toujours amenés en voiture.*

*M. Rémi WESSANG, Conseiller Municipal, estime l'endroit très mal choisi. Par ailleurs, il considère qu'il s'agit d'une somme exorbitante pour un investissement destiné à un très petit nombre de personnes et qui sera financé par l'ensemble de la collectivité. Il trouve qu'il serait plus judicieux de s'occuper de la Salle Polyvalente qui est dans un état déplorable.*

*M. Mathieu THOMANN, 1<sup>er</sup> Maire Adjoint, défend le choix du site en indiquant qu'il s'agit d'un quartier de la Commune qui ne dispose pas d'équipement, où il y a de nombreux logements et où des terrains ont été acquis pour réaliser du logement social.*

*Melle Delphine CAPRIN, Conseillère Municipale, fait part des difficultés auxquelles elle a été confrontées pour trouver une mode de garde pour sa fille. Elle estime que la création d'une crèche répond à un réel besoin.*

*M. Michel DIETRICH, Conseiller Municipal, s'interroge sur le mode de gestion envisagé.*

*Mme Françoise HORNY répond que rien n'est arrêté en la matière, tous les modes de gestion étant à l'étude.*

- concernant les autres points :

*M. Mathieu THOMANN fait part de la proposition de réfection de la salle de l'Ancienne Mairie, suite aux travaux d'isolation du plafond réalisés dans le cadre de la réfection des logements. Il est proposé l'installation d'un chauffage au sol, la pose de fenêtres isolantes, la réfection des sanitaires et, si possible, l'intégration dans un placard mural, du réfrigérateur et d'un lave-verres.*

*M. Christophe STOECKLÉ souhaite savoir ce qui est envisagé concernant la mise aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux et particulièrement de la mairie, celle-ci devant être réalisée avant le 1<sup>er</sup> Janvier 2015.*

*M. Mathieu THOMANN répond qu'il faut y réfléchir dans le cadre d'un aménagement futur de la mairie.*

*M. le Maire indique que jusqu'à présent les travaux aux services de la population ont été privilégiés et ceux concernant la mairie reportés.*

*M. Bernard MEYER s'inquiète de l'état de la Chapelle Notre-Dame de Lourdes et de la programmation des travaux préconisés lors du diagnostic réalisé au printemps dernier. M. Jean-Marc BETTINGER, 4<sup>ème</sup> Maire Adjoint, rappelle qu'un crédit de 71 760 € a été inscrit au budget 2011 par décision modificative du 7 Septembre 2011, pour les travaux de charpente, de couverture et d'étanchéité.*

#### **4°) CONSTRUCTION DE LOCAUX TECHNIQUES & EXTENSION DU HALL DE STOCKAGE DES ATELIERS MUNICIPAUX - MARCHÉ - LOT N° 4**

Rapporteur : M. Mathieu THOMANN, 1<sup>er</sup> Maire Adjoint

Suite aux consultations d'entreprises réalisées, le lot n° 4 déclaré infructueux le 7 Septembre 2011, n'a pu être attribué lors de la séance du Conseil Municipal du 19 Octobre, en l'absence de candidature.

Une nouvelle consultation ayant été organisée, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie les 7 et 14 Novembre 2011, afin d'étudier les propositions reçues et de donner un avis quant au choix de l'entreprise.

Suite à l'exposé de M. Mathieu THOMANN, 1<sup>er</sup> Maire Adjoint, et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

➤ **DÉCIDE** d'attribuer le marché de travaux relatif au lot n° 4, ainsi qu'il suit :

<b>Lot</b>	<b>Libellé</b>	<b>Entreprise attributaire</b>	<b>Montant du marché en € HT</b>
4	Charpente/zinguerie/étanchéité	SCHOENENBERGER	60 308,27

➤ **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer le marchés et toutes pièces y relatives.

**5°) RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION FAMILIALE D'INGERSHEIM CONCERNANT L'ORGANISATION D'UN ACCUEIL PÉRISCOLAIRE**

Rapporteur : M. Gérard CRONENBERGER, Maire

Par convention en date du 22 Août 2000, la Ville d'Ingersheim a confié à l'Association Familiale d'Ingersheim, l'organisation d'un accueil périscolaire. A cet effet, elle a mis à sa disposition, des locaux situés au rez-de-jardin de la Villa Fleck.

La capacité d'accueil de 50 enfants s'étant révélé insuffisante, il a été décidé de la porter à 70 enfants. Au niveau des locaux, cela s'est traduit par un transfert des activités de l'Association Familiale dans le bâtiment appelé « Pigeonnier » et l'affectation du 1<sup>er</sup> étage de la Villa Fleck aux besoins de l'accueil périscolaire, en sus des locaux d'ores et déjà mis à sa disposition.

Afin de fixer les obligations des parties, le Conseil Municipal, dans sa séance du 30 Août 2006, a décidé d'établir une nouvelle convention entre la Commune et l'Association Familiale d'Ingersheim. La durée de cette convention a été calquée sur celle du Contrat Temps Libres signé avec la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin, partenaire financier de la Commune en matière d'accueil périscolaire.

Ce Contrat Temps Libres, devenu Contrat Enfance Jeunesse, ainsi que la convention susmentionnée, arrivés à échéance le 31 Décembre 2007, ont été renouvelés pour une durée de 4 ans, soit du 1<sup>er</sup> Janvier 2008 au 31 Décembre 2011.

Compte tenu des discussions en cours avec la Caisse d'Allocations Familiales en vue du renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2012 au 31 Décembre 2015, il est proposé de renouveler, par voie d'avenant, la convention entre la Commune et l'Association Familiale d'Ingersheim, pour une durée de 4 ans.

Suite à l'exposé de M. Gérard CRONENBERGER, Maire, et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de renouveler, par voie d'avenant, la convention relative à l'accueil périscolaire organisé par l'Association Familiale d'Ingersheim, signée le 31 Août 2006 et renouvelée une première fois par avenant signé le 11 Décembre 2007 ;
- **FIXE** la durée de la convention à 4 années, soit du 1<sup>er</sup> Janvier 2012 au 31 Décembre 2015 ;
- **DÉCIDE** de maintenir les autres termes de la convention signée le 31 Août 2006 ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 2 à la convention, document ci-joint (annexe n° 5).

## 6°) RECENSEMENT DE LA POPULATION - FIXATION DE LA RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS

Rapporteur : M. Mathieu THOMANN, 1<sup>er</sup> Maire Adjoint

La population de la Ville d'Ingersheim sera recensée entre le 19 Janvier et le 18 Février 2012. A cet effet, il est nécessaire de recruter des agents recenseurs.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer leur rémunération sachant que le montant de la dotation forfaitaire qui sera versée par l'Etat à la Commune au titre de l'enquête de recensement 2012 s'élève à 9 973 €.

Suite à l'exposé de M. Mathieu THOMANN, 1<sup>er</sup> Maire Adjoint, et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de créer 8 postes d'agents recenseurs ;
  
- **FIXE** la rémunération des agents recenseurs, ainsi qu'il suit :
  - 1,50 € par habitant recensé (charges sociales incluses),
  - 1,00 € par logement recensé (charges sociales incluses),
  - 0,50 € par dossier d'adresse collective (charges sociales incluses),
  - 20,00 € par séance de formation organisée par l'INSEE (charges sociales incluses),
  
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2012 ;
  
- **CHARGE** M. le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

## 7°) CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Rapporteur : M. Gérard CRONENBERGER, Maire

CAPAVES PREVOYANCE a procédé à la résiliation de l'ensemble du portefeuille souscrit par le Centre de Gestion du Haut-Rhin avec effet au 31 Décembre 2011. En conséquence, à cette date, le contrat d'assurance garantissant les risques statutaires du personnel communal affilié à la CNRACL sera résilié. Conformément à la délibération du 7 Septembre 2011, la Commune a participé à la consultation organisée par le Centre de Gestion du Haut-Rhin, pour renouveler son contrat groupe d'assurance statutaire.

Le marché d'assurance a été attribué à SHAM/Sofcap avec un taux de 4,08 % si la franchise est de 10 jours. Dans le cadre du contrat résilié, la Commune était assurée avec une franchise identique, mais à un taux de 3,55 %.

Suite aux résultats de cette mise en concurrence, il appartient au Conseil Municipal de décider d'adhérer ou non au contrat proposé par le Centre de Gestion du Haut-Rhin.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Suite à l'exposé de M. Gérard CRONENBERGER, Maire, et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

➤ **DÉCIDE** d'accepter la proposition suivante :

Assureur : **SHAM/SOFCAP**

Durée du contrat : **4 ans à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2012**

Régime du contrat : **capitalisation**

Préavis : **adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.**

#### **Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL**

Risques assurés : **Décès / Accident de service & maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique) / Incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire) / Maladie de longue durée, longue maladie (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office) / Maternité, adoption, paternité :**

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire : 4,08 %.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

**8°) VENTE DE BOIS**

Rapporteur : M. Mathieu THOMANN, 1<sup>er</sup> Maire Adjoint

Dans le cadre de travaux d'aménagement de la Fecht, réalisés par le Syndicat Fluvial de la Fecht Aval, des arbres ont été coupés le long de la Fecht. Il est proposé de vendre le bois, à l'instar de ce qui s'est fait l'an passé.

Les prix suivants sont soumis à l'approbation de l'assemblée :

- acacia : 40 € le stère,
- saule : 20 € le stère.

Suite à l'exposé de M. Mathieu THOMANN, 1<sup>er</sup> Maire Adjoint, et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le prix de 40 € le stère pour l'acacia, de 20 € le stère pour le saule ;
- **CHARGE** le Maire ou son représentant d'organiser cette vente.

**9°) CHASSE COMMUNALE - FIXATION DU LOYER**

Rapporteur : M. Mathieu THOMANN, 1<sup>er</sup> Maire Adjoint

L'arrêté ministériel du 20 Juillet 2011 établit l'indice national des fermages pour 2011 à la valeur de 101,25 soit une hausse de 2,92 % par rapport à l'année 2010.

Ces valeurs sont applicables aux baux en cours au 11 Novembre 2011.

L'application de cette augmentation de 2,92 % porte le loyer à 4 472,34 € au lieu de 4 345,45 €.

M. THOMANN fait part de la demande du locataire du lot de chasse n° 2, qui souhaiterait qu'il n'y ait pas d'augmentation du loyer.

Compte-tenu de ces informations, le Conseil Municipal est invité à fixer le loyer des lots de chasse pour la période du 1<sup>er</sup> Février 2012 au 31 Janvier 2013 inclus.

Suite à l'exposé de M. Mathieu THOMANN, 1<sup>er</sup> Maire Adjoint, et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **FIXE** le loyer du lot de chasse n° 1, pour la période du 1<sup>er</sup> Février 2012 au 31 Janvier 2013, à 4 472,34 €
- **FIXE** le loyer du lot de chasse n° 2, pour la période du 1<sup>er</sup> Février 2012 au 31 Janvier 2013, à 4 472,34 €.

**10°) LIBÉRALISATION DES DROITS DE PLANTATION**

Rapporteur : M. Mathieu THOMANN, 1<sup>er</sup> Maire Adjoint

En 2008, la Commission Européenne a décidé de rendre totalement libre la plantation de vignes, sur tout le territoire de l'Union européenne, à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2016. Les organisations viticoles européennes s'opposent à cette décision et sollicitent, entre autres, le soutien des communes, afin d'obtenir une modification de cette disposition.

Suite à l'exposé de M. Mathieu THOMANN, 1<sup>er</sup> Maire Adjoint, et après en avoir délibéré,

Considérant la décision prise en 2008 de rendre totalement libre la plantation de vignes sur tout le territoire de l'Union européenne à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2016 ;

Considérant que la plantation de vignes est régulée dans certains Etats membres depuis les années 1930 et dans l'Union européenne depuis les années 1970 ;

Considérant que la Commission a proposé dans la dernière réforme de l'OCM de diminuer le potentiel de production à travers le financement d'un plan d'arrachage et dans le même temps de libéraliser les plantations à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2016, que ces deux mesures sont antinomiques ;

Considérant les conséquences probables de la libéralisation des plantations sur l'économie, l'aménagement du territoire, les paysages, le tourisme, l'environnement : surproduction, chute des prix, diminution de la qualité, perte de notoriété, disparition des exploitations familiales, délocalisation du vignoble vers les plaines, concentration du secteur ;

Considérant les très vives inquiétudes que provoque cette décision chez les professionnels, les élus et plus largement les citoyens ;

Considérant que la quasi-totalité des pays producteurs dénonce aujourd'hui cette décision et demande à la Commission de maintenir cet outil de régulation du potentiel de production ;

Considérant que la Commission reste toujours sourde à ces appels et se contente de faire circuler un questionnaire dans la perspective du rapport d'étape qu'elle doit publier en 2013 ;

Considérant les initiatives qui se font d'ores et déjà jour sur le terrain avant l'échéance du 1<sup>er</sup> Janvier 2016 (spéculation, achat de terrains dans des plaines, etc.) et les inquiétudes grandissantes des vignerons notamment les jeunes sur leur proche avenir ;

Considérant que l'encadrement du potentiel de production ne freine pas le développement des exploitations (plusieurs dizaines de milliers d'hectares de droits attribués durant ces dix dernières années) mais qu'il permet d'assurer un équilibre entre l'offre et la demande ;

Considérant que cet instrument n'a aucune incidence sur le budget communautaire ;

Considérant le calendrier des institutions européennes et l'incertitude importante qui pèse sur la réouverture du dossier ;

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **DEMANDE** au gouvernement et au Chef de l'Etat de poursuivre leurs efforts et de convaincre avant fin 2011 les quelques Etats membres nécessaires à la formation d'une majorité qualifiée ;
- **INVITE** le Conseil des Ministres de l'agriculture à acter formellement ensuite les positions ;
- **DEMANDE** à la Commission Européenne d'entendre la position portée par la quasi-totalité des pays producteurs et de faire une nouvelle proposition législative ;
- **APPELLE** le Parlement européen à user de ses nouveaux pouvoirs et à prendre toutes les initiatives législatives et politiques utiles pour faire aboutir ce dossier au plus vite.

#### **11°) DIVERS**

- **Conseil Municipal** : la prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au mercredi 1<sup>er</sup> Février 2012 à 19 heures.
- **COSEC** : l'assemblée est informée des travaux d'isolation phonique et thermique, de chauffage et de renforcement de la structure, qui se sont déroulés du mois de juin au mois d'octobre 2011 au COSEC. Ils ont pu être réalisés grâce à une aide financière du Département du Haut-Rhin et de la Région Alsace.

- **Bulletin municipal et cartes de vœux** : le prochain bulletin municipal et les cartes de vœux devraient être livrés le 9 Décembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Maire clôt la séance à 20 heures 15 en souhaitant à l'assemblée de bonnes fêtes de Noël et en présentant ses vœux pour la Nouvelle Année.

La soirée s'est poursuivie autour du verre de l'amitié offert par Mme Christine HENRY, Mme Elisabeth LISSE et M. Pierre FUCHS, qui ont fêté leur anniversaire récemment, ainsi que par M. Guy BAUER à l'occasion de son mariage.